



### QUEL(S) DISPOSITIF(S) POUR MON ENTREPRISE ?

	JE SUIS			JE PEUX BÉNÉFICIER				
	NOMBRE DE SALARIÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES OU BUDGET ANNUEL	PUISSANCE COMPTEUR	BOUCLIER TARIFAIRE	AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ	PRIX PLAFOND POUR LES TPE		
CAS DE FIGURE N°1	< 10 <i>équivalent plein temps</i>	< 2M€	< 36 kVA ≥ 36 kVA	✓	✓	✓ <i>si contrat renouvelé au second semestre 2022</i>		
CAS DE FIGURE N°2	< 250	< 50M€ <i>et/ou bilan &lt; 43 M€</i>			✓			
CAS DE FIGURE N°3	JE SUIS CAS PRATIQUE N°1 OU N°2 ✓	J'AI BÉNÉFICIÉ AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ ✓	=	DÉPENSES ÉNERGIES APRÈS AMORTISSEUR FACTURE ÉLECTRICITÉ par rapport à 2021 + 50%		PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ≥ 3%	→	JE BÉNÉFICIE EN + GUICHET D'AIDE ✓



### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

#### JE SUIS DANS LES CAS DE FIGURE 1 OU 2

AFIN DE BÉNÉFICIER DU BOUCLIER TARIFAIRE, DE L'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ, ET DU PRIX PLAFOND POUR LES TPE,

→ JE DOIS REMPLIR UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET LA TRANSMETTRE À MON FOURNISSEUR D'ÉNERGIE.



MODÈLE D'ATTESTATION À REMPLIR

Il est demandé de renseigner une attestation par entité juridique, c'est-à-dire qu'il y ait une unique attestation par numéro SIREN pour l'ensemble des sites, des compteurs ou des contrats avec un même fournisseur.



RETROUVEZ LES MODALITÉS DE REMPLISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ATTESTATION SELON LES FOURNISSEURS

#### JE SUIS DANS LE CAS DE FIGURE 3

J'AI BÉNÉFICIÉ DE L'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ EN 2023, ET JE REMPLIS TOUJOURS LES CONDITIONS D'ACCÈS AU GUICHET D'AIDE APRÈS SA PRISE EN COMPTE.

→ POUR EN BÉNÉFICIER, IL FAUDRA ACCÉDER AU GUICHET 2023 qui ouvrira prochainement sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), selon les mêmes modalités que le guichet 2022.



## FOCUS SUR LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

### BOUCLIER TARIFAIRE

EN 2022, LE BOUCLIER TARIFAIRE LIMITAIT  
LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À 4%.

EN 2023, LA HAUSSE DES TARIFS POUR LES ENTREPRISES  
ÉLIGIBLES AU BOUCLIER EST LIMITÉE

À 15% POUR L'ÉLECTRICITÉ  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023.

### AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

L'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ PERMET, AUX ENTREPRISES  
ÉLIGIBLES, DE RÉDUIRE LA FACTURE COMME SUIT :

**SUR 50% DES VOLUMES D'ÉNERGIE CONSOMMÉS,  
LE PRIX ANNUEL MOYEN EST RAMENÉ À 180 EUROS / MWH.  
CETTE AIDE EST PLAFONNÉE, LA RÉDUCTION MAXIMALE  
ÉTANT DE 160 EUROS / MWH POUR LA TOTALITÉ  
DE LA CONSOMMATION.**

AUTREMENT DIT, AU-DESSUS DE 500 EUROS / MWH,  
LA RÉDUCTION APPLIQUÉE EST CONSTANTE  
À 160 EUROS / MWH.

### GUICHET D'AIDE 2023

APRÈS PRISE EN COMPTE DE L'AMORTISSEUR,

LE MONTANT DE L'AIDE DU GUICHET  
CORRESPOND À 50% DU DIFFÉRENTIEL  
ENTRE LA FACTURE 2021 MAJORÉE DE 50%

ET LA FACTURE 2022,  
DANS LA LIMITE DE 70% DE LA CONSOMMATION 2021

ET POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 4 MILLIONS D'EUROS.

### QUID DU GAZ ?

TOUTES LES ENTREPRISES PEUVENT ACCÉDER AU GUICHET  
D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES DE GAZ.  
JUSQU'AU 31/12/2023

### TARIF RÉGLEMENTÉ POUR LES TPE

BRUNO LE MAIRE A ANNONCÉ LE 6 JANVIER 2023  
UNE MESURE COMPLÉMENTAIRE POUR LES TPE  
AYANT RENOUVELÉ LEUR CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ  
AU SECOND SEMESTRE 2022  
ET NE BÉNÉFICIAINT PAS DU TARIF DE VENTE RÉGLEMENTÉ :

**UN PLAFONNEMENT À 280 EUROS / MWH  
EN MOYENNE POUR L'ÉLECTRICITÉ 2023.**



### POUR VOUS AIDER, SONT DISPONIBLES :

UN SIMULATEUR SUR LE SITE  
[IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr) >>  
pour savoir précisément à quelles aides  
vous pouvez prétendre  
à partir d'informations basiques.

DES GUIDES PAS À PAS POUR VOUS  
GUIDER DANS LE DÉPÔT DE LA  
DEMANDE D'AIDE  
ou dans le remplissage  
de la fiche de calcul.

TUTORIELS EN VIDÉO  
SUR LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS  
PROPOSÉS PAR L'U2P



POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !